

## Rue de Montlhéry

## Changement de nom du quai d'Orsay

## Numerotage des Rues

## Contrôle des prix

## Gouter des enfants des Ecoles

Le Conseil décide que la rue de Montlhéry prendra le nom de Rue Louis Scocard, et que les places indicatives porteront la dédicace suivante : F. Fr. S., Rue à Moulon pour la libération le 24 aout 1944.

M. Le Févre demande au conseil Municipal de protester auprès de la Ville de Paris contre le changement de nom du quai d'Orsay, baptisé quai Branly, tout en reconnaissant la gloire qui s'attache au nom de Branly, le conseil estime qu'il ne manque pas de voies à Paris qui auraient pu prendre ce nom.

Le Conseil charge M. le Maire de se mettre en rapport avec M. Chamas pour le numerotage des Rues.

Le conseil charge M. le Maire de demander au service de repression des fraudes d'exercer une surveillance active, auprès des commerçants qui auraient tendance à pratiquer des prix supérieurs à ceux en vigueur.

M. le Maire propose de faire un goûter pour les enfants des écoles pour célébrer la libération, Mme Henry se charge de faire appel à la générosité des habitants et des commerçants.

M. le Dr Lauriat émet le voeu que soient frappées d'indignité nationale tous les hommes qui sont partis volontairement travailler en Allemagne pour forger des armes contre la France et les Alliés.

M. Legrand explique qu'il a consenti à représenter le Secours National en vue de l'œuvre à accomplir, et que cela n'implique pas qu'il suivait la politique du Maréchal.

L'ordre du jour étant épure la séance est levée à 12".

Le huit novembre mil neuf cent quarante quatre, convocation du Conseil Municipal pour le douze novembre à 10", à la Mairie d'Orsay, en séance publique extraordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

# Seance du 12 Novembre 1944

Le dimanche douze novembre mil neuf cent quarante quatre, deux heures, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux, Maire. Étaient présents - M. M. Leroux, Mme. Gallaud, Bertiaux adjoint, Bonnier, Chaufréau, Favre, Hamard, et Launat, Le Ferrer, Legrand Alexandre, Legrand René, Mon, Monnet, Peninon Pétot, Vergne <sup>excuse</sup>. M. Vaudron, absent - M. Detchamps.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Pétot, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. Chaufréau demande de noter qu'il n'était pas candidat aux fonctions d'adjoint au Maire de l'hôpital.

M. le Dr Launat demande également de noter qu'il n'était pas candidat lors de l'élection du Maire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 7 Novembre 1944, transmettant les statuts de la Caisse Locale d'entraide et de Secours aux prisonniers de guerre, association reçue par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et demandant la désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de l'association.

M. le Maire propose M. Bertiaux, qui est agréé par le conseil Municipal à l'unanimité.

Le conseil prend acte de l'arrêté préfectoral du 18 aout 1944, accordant un accroissement de 50% à appliquer aux locations et prestations de service des pompes funèbres par rapport aux tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> Septembre 1939, et autorise M. le Maire à signer l'avant-dit.

M. le Maire donne lecture de la réponse de M. le préfet de la Seine, en date du 25 octobre, à la protestation du conseil Municipal d'Orsay, contre le changement de nom du quai d'Orsay.

On révèle qu'une partie du quai a été débaptisée et qu'il reste encore une longueur de 2.100 m environ portant le nom de Quai d'Orsay.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Jauvet, ancien fossoyeur, demandant l'entretien du cimetière à fond. Le conseil considérant qu'un employé est affecté spécialement à cet entretien, ne peut donner suite à la demande de M. Jauvet, mais la situation sera étudiée, notamment en ce qui concerne sa demande de retraite des vieux travailleurs.

Le conseil décide l'augmentation des tarifs des creusement de fosse au cimetière :

Fosse ordinaire de 1<sup>m</sup> 50 : 100 francs au lieu de 70.

par creusement supplémentaire : 70 francs au lieu de 50.

par exhumation : 50 francs au lieu de 50.

entrée au caveau funéraire : 25 francs au lieu de 15.

Ces sommes sont payées par les familles.

Lettre du Centre d'entraide aux prisonniers de guerre

Tarif des pompes funèbres  
Envoyé le 23 Mai 1945  
Reçu le 25 Mai 1945  
Quai d'Orsay

Lettre Jauvet - entretien du cimetière

Tarifs du fossoyeur  
Envoyé le 16 Nov 1944  
Reçu le 20 Nov 1944

## Prix des partages

Envoyé le 16 Nov 1944  
Reçu le 20 Nov 1944

M. le Maire donne lecture d'une lettre des porteurs des biens funebres demandant l'augmentation du prix des partages. Le conseil décide de porter ce prix à 60 francs au lieu de 40, et décide également que le prix des partages indigents sera de 50 francs. Ces sommes sont payées par les familles ou la commune si il s'agit d'un indigent.

## Remboursement d'une concession

Envoyé le 16 Nov 1944  
Reçu le 21 Nov 1944

Le conseil décide de rembourser à la famille Celliez, le prix d'une concession quinquennale qui a été remplacée immédiatement par une concession trentenaire.

Le prix est de 585 francs, soit 195 francs pour le Bureau de Bienfaisance et 390 francs par la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Mairie demandant si la Municipalité est autorisée à faire exécuter une canalisation d'eau dans la cour commune située 3 rue de Lozère, le montant des travaux serait de 6.17 francs. Le conseil renvoie cette demande à la commission des travaux.

M. le Maire donne connaissance de deux offres d'achat du terrain qui appartient à la commune et situe à Oisay, route Nationale 446.

M. Guiraud offre d'acquérir une partie, c'est à dire deux cent soixante douze mètres carrés au prix de vingt francs le mètre carré.

De son côté M. Tridon offre d'acquérir le surplus soit deux cent soixante deux mètres carrés au même prix.

Etant donné que la division en 2 lots du terrain de la commune, profiterait à des voisins en vue de l'agrandissement de leur propriété, Monsieur le préfet de Lione et Vise, par lettre du 23 décembre 1942, a indiqué à M. Pinon qu'il n'y avait pas lieu d'accomplir les formalités prévues par la loi du 19 juillet 1924 sur les lotissements.

M. le Maire rappelle que par délibération du 12 aout 1944, approuvée par M. le préfet le 1<sup>er</sup> septembre dernier, il a été décidé de vendre à l'amusée ce terrain, en conformité de l'arrêté ministériel du 21 aout 1943.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les offres faites par M. M. Guiraud et Tridon.

En conséquence, il donne tous pouvoirs à M. le Maire d'Oisay à l'effet de :

Signer tous contrats de vente, toucher les prix, donner quittance, stipuler toutes conditions, accomplir toutes formalités, consentir tous débtements de priviléges et action réolutoire, en un mot faire tout ce qui sera nécessaire étant entendu que les prix de vente seront payés comptant et que les frais d'acquisition seront à la charge des acquéreurs.

M. le Maire rappelle au conseil que les frais de fonctions du Maire avaient été fixés par la délibération du 26 Sept 1944, à 20.000 francs, taux alloué au Maire sortant. Or, cette délibération n'a pas été acceptée par M. le préfet, le taux voté dépassant le maximum prévu au barème annexe à l'ordonnance du 26 juillet 1944. Le conseil décide donc à l'unanimité de ramener ces frais à

## Frais de fonctions du Maire

Envoyé le 16 Nov 1944  
2 dec 1944

12.000 francs par an, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1944. Tout en protestant contre leur modicité, qui réserve les fonctions de Maire à des personnes qui ont des motifs, et met le Maire dans l'impossibilité de proposer à ses adjoints de le remplacer si besoin est.

Le conseil Municipal décide de porter les frais de fonctions des adjoints de 2.500 francs à 3.500 francs par an, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1944, le supplément de crédit nécessaire pour les deux adjoints soit 3.336 francs étant pris sur les fonds libres de l'exercice en cours. 3.624 francs le montant disponible par suite de l'abaissement du taux des frais de fonctions du Maire, le crédit prévu au budget pour les frais de fonctions des adjoints est de 5.000 francs.

Le conseil décide d'appliquer les taux suivants à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1944, pour le service de surveillance contre le feu dans les salles de spectacles :

Surveillance de jour et de soirée : 25 francs par homme et par représentation  
Surveillance de nuit (après minuit) 35 francs d° d°

Conformément à la circulaire préfectorale du 12 octobre 1944, le conseil décide de doubler à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1944, les taux du supplément provisoire de traitement ou de solde attribué aux fonctionnaires municipaux titulaires.

Ils sont donc désormais fixés ainsi qu'il suit :

Agents dont la rémunération brute annuelle est

inférieure à 9.000 francs	14.000.-
entre 9.001 et 20.000	16.000
entre 20.001 et 30.000	18.000
entre 30.001 et 40.000	20.000
entre 40.001 et 50.000	22.000

Relevement de l'indemnité de résidence familiale

A compter de la même date, l'indemnité de résidence familiale est majorée d'une somme correspondante pour chaque catégorie de localités à 60% du taux actuellement applicable à la catégorie C.

Les nouveaux taux d'indemnité sont donc fixés pour la commune d'Orsay, Éry, Leine et Vauville (25 kms de Paris)

0 enfant et plus	23.000 francs	1 enfant	10.000
1 et 2 enfants	19.000 "	sans enfant	9.000
3 " "	15.000	autres agents	8.000
4 "	11.000		

Les augmentations de crédits qui en résultent aux différents articles du budget seront pris sur les fonds libres de l'exercice en cours, il y a lieu de prévoir une somme globale de 40.000 francs.

Le conseil décide de porter de 50 à 75 francs, par marche, le taux de la vocation allouée à M. Baradin, pour la perception des droits de place sur les marchés, qui est en rejet municipal.

### Frais de fonction des adjoints

Envoyé le 15 Novembre 1943  
Répondu le 2 decembre 1944

### Relevement des indemnités allouées aux sapins promenants.

Envoyé le 15 Novembre 1944  
Répondu le 29 Novembre 1944

### Relevement du supplément provisoire de traitement et de l'indemnité familiale de résidence des fonctionnaires

Envoyé le 16 Novembre 1944  
Répondu le 29 Novembre 1944

### Vacances Jaradin

Envoyé le 15 Novembre 1943  
Répondu le 18 Novembre 1943

taux des employés auxiliaires

conformément à la circulaire de M. le préfet en date du 2 octobre 1944, le Conseil Municipal décide de porter aux tarifs suivants les salaires des auxiliaires à partir du 1er septembre 1944. Orsay étant classé dans la 2<sup>e</sup> zone.

personnel de Bureau :

	hommes	femmes
1 <sup>e</sup> catégorie, employé aux écritures	2.790	2.690
2 <sup>e</sup> " dactylographes	2.880	2.780
3 <sup>e</sup> " steno-dactylo, commis aux écritures, employés des Guichets	3.060	2.960
4 <sup>e</sup> " Secrétaires d'administration	3.145	3.045

personnel de Service (hommes)

1<sup>e</sup> catégorie = personnel des services courants, huissiers, concierges, plantons, cieclistes, garçons de bureau veilleurs de nuit

2.700-

2<sup>e</sup> personnel de service qualifié, chauffeurs, mécaniciens, conducteurs de voitures, automobiles, jardiniers, ouvriers spécialisés

2.875.-

la valeur des échelons d'avancement est fixée à 100 francs pour le personnel de Bureau et le personnel de service qualifié et à 50 francs pour le personnel de service.

Pour le personnel payé à la journée et à l'heure, le salaire journalier sera établi à raison de 23 jours par mois et sur la base de 8 heures par jour.

Pour les salariés bénéficiant d'avantages en nature, un abattement sera effectué à raison de 10% pour les agents effectivement nourris, le logement n'entrant pas en ligne de compte pour le calcul de l'abattement.

Les augmentations de crédits qui en résultent sur les différents articles seront pris sur les fonds libres de l'exercice en cours, il y a lieu de prévoir une somme globale de 40.000 francs.

M. le Maire donne lecture de la circulaire du 25 septembre 1944, fixant les règles de changement de nom des rues.

Le Conseil décide de donner le nom de Rue Charles de Gaulle, à la partie de la rue de Versailles, située entre le front de la rivière et le passage à niveau du Guichet, le surplus gardant la dénomination de Rue de Versailles.

2<sup>e</sup> de donner le nom de Rue Louis Scocard à la portion de la Rue de Montlhéry entre la place de la République et le viaduc, le surplus gardant la dénomination de route de Montlhéry. La plaque indicatrice portera la dédicace suivante : FFI, lui à Naulon pour la libération le 24 aout 1944.

L'amorce de boulevard à l'entrée de la Prairie, qui n'a pas de nom actuellement prendra le nom de Rue Guy Mocquet.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une erreur s'est produite lors de la vente d'une concession préfectorale aux familles Leroy et Mermet, il se trouve que le caveau Leroy a été fait dans la concession de M. Mermet. Le Conseil est d'accord pour prendre à sa charge les frais de déplacement du corps inhumé dans la caveau de M. Leroy, ainsi que la différence de coût du caveau entre le prix payé en 1942 par

Changement du nom des  
Rues

44  
44  
16 Nov 18 Nov  
Envoyé le 16 Nov 44  
Reçu le 22 Nov 44

Affaire Mermet

44  
44  
16 Nov 22 Nov  
Envoyé le 16 Nov 44  
Reçu le 22 Nov 44

M. Leroy et celui à payé pour le nouveau caveau.

Le conseil désigne M. M. Favre et Le Feuvre pour la révision des listes électorales  
Le conseil fixe au 16 décembre 1944, l'adjudication de l'entretien des bat-  
iments communaux du rabais sur taumettes cachetées et désigne M. M.  
Mon et Legrand pour assister M. le Maire.

Le conseil fixe au 16 décembre 1944, l'adjudication de l'entretien des  
ordures ménagères, au mieux offrant, et désigne M. M. Mon et Legrand  
pour assister M. le Maire.

En reconnaissant du magnifique exemple de courage, de patriotisme,  
et d'émulation donné par les hommes et les jeunes gars de notre ville,  
volontairement partis s'engager dans nos armes sous les flots de notre  
drapeau pour bouter hors de France la barbarie allemande, le conseil  
Municipal d'Orsay décide que les noms de ces volontaires seront portés à  
la connaissance de tous par affichage à la mairie et inscrits sur un livre  
d'honneur, symbole permanent de leur effort pour reconquérir la liberté et  
affirmer la grandeur de la patrie.

Le conseil Municipal d'Orsay exprime ardemment le vœu que chaque  
ville ou commune suive son exemple, afin que demain, la France puisse  
reconnaître ceux qui compteront parmi ses plus fiers enfants.

M. Bertiauc rend compte que le comité départemental de libera-  
tion a téléphoné pour prévenir que la préfecture demandait la désigna-  
tion de 2/3 plus un des membres du conseil Municipal pour former une  
delegation spéciale et explique qu'il faut comprendre 2/3 plus un de mem-  
bres nouveaux, ces conditions sont remplies actuellement, puisque 3 mem-  
bres du conseil Municipal existent déjà, et qu'il y a donc lieu de choisir  
3 autres membres dans l'ancien conseil. Le comité local de libération a  
désigné M. M. Chartier, Le Feuvre Henri et Bouquin.

M. le Maire remercie Mme Henri pour l'organisation du goûter offert  
par l'Union des femmes françaises aux vieillards de la commune le  
11 Novembre

La France est levée à 19<sup>h</sup> 30

The signatures include:

- Le Feuvre (in yellow)
- Rivet (in yellow)
- Mon (in yellow)
- T. Verriard (in black)
- Horiot (in blue)
- Jacques (in blue)
- Tardieu (in blue)
- Le Feuvre (in blue)
- Chartier (in blue)
- Bouquin (in blue)
- Henri (in blue)
- A. Crepin (in blue)
- Garnier (in blue)
- L'armée (in blue)
- Letourneau (in blue)
- Dempierre (in blue)
- et Bouquin (in blue)
- Guérin (in blue)
- de Bellot (in blue)
- Charlet (in blue)

27

# Réunion du 28 Novembre 1944

Le Mardi vingt-huit novembre mil neuf cent quarante quatre, vingt et une heures, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Affori, président du Comité local de libération.

Etaient présents = M. H. Leroux, Chartier, Favre, Bouquin, Bertiaux Gallaud, Bonnier, Chanfreau, Hamard, Légrand Alexandre, Le Févre Charles, Légrand René, Le Lauriat, Mon, Morinet, Peninon, Pétot, Vaudron, Vergne. Mme Henri.

Lecture est donnée de l'arrêté préfectoral du 20 Novembre 1944 : Le Prefet de Seine et Oise, Officier de la Legion d'Honneur, faisant fonctions de commissaire régional de la République.

Vu, les articles 3 à 6 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération ;

Considérant qu'il y a lieu de remettre en fonction et de reconstituer le conseil municipal de la commune d'Orsay, élu avant le 1<sup>er</sup> Septembre 1939.

Sur avis du comité départemental de libération

Arrêté

Article premier. Le conseil municipal de la commune d'Orsay est considéré comme élu :

M. H. Leroux François, commerçant. Conseiller Municipal élu.

"	Chartier Théophile, cultivateur	1 <sup>e</sup>
---	---------------------------------	----------------

"	Le Févre Henri, photographe	"
---	-----------------------------	---

"	Favre Hélène, détentrice	"
---	--------------------------	---

"	Bouquin André, boulanger	"
---	--------------------------	---

"	Deschamps Jacques, imprimeur	"
---	------------------------------	---

M. Bertiaux Paul, instituteur à Paris

"	Gallaud René, agent général assurances	
---	--	--

"	Bonnier Jean Baptiste, ouvrier S.N.C.F.	
---	---	--

"	Chanfreau Joseph, receveur P.T.T.	
---	-----------------------------------	--

"	Hamard Marcel, Marchand	
---	-------------------------	--

"	Légrand Alexandre, voyageur de commerce	
---	---	--

"	Le Févre Charles, maçon	
---	-------------------------	--

"	Légrand René, boucher	
---	-----------------------	--

"	Laennec Ernest, docteur	
---	-------------------------	--

"	Mon Raymond, négociant	
---	------------------------	--

"	Morinet Camille, conducteur de tramway	
---	--	--

M. Paillote René, apiculteur (déporté en Allemagne)

"	Peninon Julien, employé S.N.C.F.	
---	----------------------------------	--

"	Pétot Marius, détentrice	
---	--------------------------	--

"	Vaudron Marcel, maçon	
---	-----------------------	--

29 Novembre 1944  
30 Janvier 1945

218

M. Vergne Auguste, mechanicien  
Mme Henry Yvonne, secrétaire d'actiflo.  
Article 2 = le conseil ainsi constitué entrera immédiatement en fonctions.  
Il procédera aux élections destinées à pourvoir les postes de Maire et d'adjoints, actuellement vacants.

M. Mon. procéde à l'appel, les membres indiqués ci-dessus sont présents  
à l'exception de M. H. Paillot, Lefèvre Henri et Deschamps.

Il est procédé au vote à bulletins secrets =

Nombre de votants = 20 -

ont obtenu : M. Lefèvre 16 voix. M. le Dr Lauriat = 3 voix. M. Chaufréau 1 voix.

M. Lefèvre occupera le poste de Maire. Il remercie le Conseil de la confiance dont on l'honore et tâchera de faire du mieux possible pour administrer la commune dans l'intérêt général.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

premier tour : M. Gallaud : 10 voix

M. Bertiaux : 1 voix

M. Le Ferre : 4 "

Mme Henry : 1 "

M. Mon : 2 "

M. Lauriat : 1 "

Bulletin blanc : 1 .

Aucun membre n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour :

M. Gallaud : 5 voix

Mme Henry : 1 voix

M. Le Ferre : 1 "

M. Lauriat : 1 "

M. Bertiaux : 12 .

M. Bertiaux est nommé premier adjoint.

M. le Dr Lauriat : 3 voix

Mme Henry : 1 voix

M. Le Ferre : 9 "

M. Mon : 1 "

M. Gallaud : 5 "

Bulletin blanc 1 .

Aucun membre n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour :

M. le Dr Lauriat : 1 voix

Mme Henry : 1 "

M. Le Ferre : 12 .

M. Gallaud : 6 .

M. Le Ferre Charles est nommé deuxième adjoint

M. le Maire remercie M. Gallaud de l'aide personnelle et amicale qu'il lui a apportée lorsqu'il occupait ce poste.

Le conseil désigne à l'unanimité M. Favre pour procéder à la révision des listes électorales et M. M. Legrand Alexandre et Legrand René pour juger les réclamations.

Mme Henry et M. Charlier seront adjoints aux membres déjà désignés  
Adjoindre M. Gallaud.

Remplacer M. Le Ferre par M. Bouquin.

Remplacer M. Deschamps par M. Penin.

Le conseil ratifie la désignation de M. M. Le Ferre et Favre, comme administrat-

## Election du Maire

## Election du premier adjoint

## Election du 2<sup>e</sup> adjoint

## Révision de la liste électorale

Commission du Ravitaillement  
commission des finances  
commission des chemins et travaux  
commission d'apiculture  
commission administrative Hôpital

Séance de l'hôpital.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Pielot lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité, il sera fait mention de l'offre du Dr Lauriat et celle aussi même de Domèges pour essayer d'obtenir du charbon en échange de bois de mine. M. Leroux rend compte que l'administration des Eaux et forêts est d'accord pour le bois aussi que la S.N.C.F. pour les wagons, il reste à obtenir l'autorisation de l'administrateur des biens de Launay pour l'abattage du bois.

La séance est levée à 10<sup>h</sup> 30.

Le dix Janvier mil neuf cent quarante quatre, neuf heures, publications du conseil municipal pour le dimanche 14 Janvier à 9<sup>h</sup> 30, à la Mairie d'Orsay, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

### Séance du 14 Janvier 1945

Le quatorze janvier mil neuf cent quarante cinq, neuf heures trente, le conseil municipal, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux, Maire. Étaient présents - M. M. Leroux Maire, Bertiaux, Le Feuvre, adjoint, Chartier, Favre, Bauguin, Chantreau, Hamard, Legrand René, Lauriat, Mion, Monnet, Peninon, Pielot, Mme Henry

Excusés - M. Bonnier, Absents - M. Lefèvre Henri, Detchamps Jacques Gallaud René, demissionnaire, Legrand Alexandre, Paillolle René, déporté en Allemagne, Taudron Marcel, Vergne Auguste.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Pielot, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil vote le budget primitif de 1945, présenté par Monsieur le Maire, avec les modifications suivantes :

Assurances sociales personnel	crédit porté de 85.560 à 54.000 francs
" personnel vicinal	22.000 à 33.000 francs
Entretien du terrain de jeu	1.000 à 7.000 francs
Subvention Sté Secours Mutuals	1.200 à 6.000 francs
8 francs centimes pour insuffisance de revenus	914.114 francs.

Budget Primitif de  
1945

valeur du centime en 1944 - I.034,9  
en 1945 - I.049,5

### RECETTES ORDINAIRES

		1943	1944	1945
5 cent. ordin. contrib. fonc. et mobil.		4.484---	4.481	4.515
8 cent. contrib. des patentés .....		I.121	I.II0	I.I72
5 cent spéciaux chemins vicinaux .....		5.186	5.I75	5.247
3 cent spéciaux chemins vicinaux .....		3.III	3.I05	3.I48
3 cent. pour chemins ruraux .....		3.III	3.I05	3.I48
3 cent taxe de sécurité .....		3.II2	3.000	3.I48
81 centimes insuffisance de revenus		563.945	471.919	811.444
				933.442
taxe d'habitation .....		I45.057	100.000	150.000
taxe sur instruments de musique .....		I.580	21.000	2.000
taxe sur les chiens .....		36.250	45.000	45.000
taxe vicinale .....		61.697	63.861	63.990
				260.990
taxe sur l'électricité .....				40.000
impôts sur les spectacles .....		II.724.90	10.000	10.000
droits sur les licences de boissons		29.040	30.000	30.000
				80.000
droits expédition actes état civil			500	300
d° de légalisation		4.245	3.000	4.000
droits de place dans les marchés ...		23.424	20.000	60.000
droits de visite et de poinçonnage		3.653	10.000	10.000
services incendie .....		5.616	6.000	6.000
part commune dans les concessions		31.973	50.000	50.000
service extérieur pompes funèbres		7.844.20	9.000	12.000
droits de caveau provisoire .....			1.000	1.000
				I43.300
Redevance Société Lyonnaise .....		I59.876	160.000	160.000
d° Sud-Lumière			10.000	12.000
				I72.000
produit des rentes sur l'Etat .....		8.I88.40	2.835	2.835
rentes sur particuliers			450	450
loyer des propriétés communales ....		4.702	5.000	5.000
Excédent revenu de l'hospice .....		2.596	2.396	2.396
Usage du dépotoir .....		2.925	1.500	1.500
Produit de la crèche .....		14.355	12.000	14.000
Revenus des dons et Legos .....		5.415	5.415	5.415
				31.596
participation de l'Etat aux dépenses				
d'intérêt général - I° .....			65.584	61.485
2° .....		98.852	23.500	29.500
			400	400
Subvention état service incendie		564	565	800
indemnité service assurances sociales		I2.I83	7.000	7.000
remboursement de frais d'études ....		II.340	12.000	18.000
particip. état dépenses rationnement			860	850
remboursement éclairage, Cne de Bures				II8.045
frais audiences foraines .....		775	1.575	1.575
indemnité secrétariat administratif		81	350	350
ventes diverses .....		4.720	1.000	1.000
vacations défense passive .....		5.950	10.000	10.000
repas réchauffés cantine .....		550.50	1.000	1.000
				I5.925

Total des Recettes ordinaires

1.154.348

### RECETTES EXTRAORDINAIRES

5 cent. emprunt de 60.000; place publique .....		4.224
48 " " 800.000 Eau ;.....		48.314
3 " " 65.000 rue Boursier .....		3.929
44 " " 750.000 Ecoles .....		45.294
I2 " " 221.975 Logements .....		13.382
70 " " 1.350.000 Eau .....		72.802
I " " 2.800 Sallémouille .....		1.049
27 " " 600.000 Marché .....		28.822
4 " " 60.000 Ecoles .....		3.882
II " " 88.174 assistance arriérée		II.980
4 " " 57.774 Révision Marché ...		3.858
6 " " 250.000 Usine élévatrice ...		6.I07
		243.643

Total des Recettes extraordinaire

243.643

### DEPENSES ORDINAIRES

#### CHAPITRE I - PERSONNEL

		1943	1.944	1.945
I - traitement et indemnités du secrétaire		34.290	38.000	54.000
2 - " agents permanents .....		139.579	160.000	80.000
4 - salaires agents service rationnement				120.000
5 - indemnités diverses .....		I.300		
6 - assurances sociales .....		25.811,5	26.870	58.000
7 - frais d'habillement des appariteurs,		586	1.000	2.000

22

8 - assurances accident du travail .....	7.5II	8.020	10.000
9 - allocations familiales .....	15.037	17.300	12.000
II - pensions aux employés communaux .....	2.850	5.000	3.000
I2 - dixième du receveur .....	925	925	925
I3 - fonds national de compensation .....	36.878	20.000	50.000
I4 - Recensement par le contrôleur .....	I.343	I.500	I.500
I5 - allocation porteur de dépêches .....	I.765	I.800	I.800
I6 - prolongation ouverture bureau de poste	3.375	3.375	3.375
I7 - indemnité caisse d'Epargne .....	268	300	500
			303.460
<u>CHAPITRE II - ADMINISTRATION GENERALE</u>			
I - frais debureau de la Mairie .....	4.804.30	10.000	10.000
2 - conservation des archives .....		I.000	I.000
3 - frais de timbre et d'enregistrement ...	923.40	2.000	2.000
4 - Abonnement à diverses publications ...	632	800	800
6 - cotisations municipales .....	664	300	480
7 - frais de téléphone .....	4.363	5.000	4.800
8 - abonnement au Journal Officiel .....	350	350	350
IO - frais de confection des rôles .....	6.4I8	5.000	5.000
			24.430
<u>CHAPITRE III - JUSTICE</u>			
5 - Audiences foraines .....	2.400	3.200	3.200
<u>CHAPITRE IV - POLICE</u>			
2 - contingent dépenses de police d'Etat	I2.297	I2.297	I2.297
<u>CHAPITRE V - SECURITE-PERSONNEL &amp; MATERIEL</u>			
I - indemnités aux sapeurs pompiers .....	I.800	I.800	I.800
2 - indemnités service incendie .....	6.325	6.000	8.000
3 - assurance accident sapeurs pompiers ..	2.087	I.500	2.500
5 - matériel incendie .....	4.699	3.000	6.000
6 - local et postes (entretien) .....		500	500
7 - frais de bureau, Ehabillement .....	I9	4.000	4.000
8 - assurances du matériel .....	I.I62	I.000	I.500
9 - Bouches d'incendie (entretien) .....	6I4	2.000	2.000
IO - matériel défense passive (acquisition) ..		I.000	I.000
II - Emploi taxe de sécurité .....		3.000	3.II8
I2 - vacations défense passive .....	7.I40	I0.000	I0.000
			40.4I8
<u>CHAPITRE VI - SALUBRITE ET SANTE</u>			
I - traitement garde du cimetière ....	24.069.50	25.000	30.000
4 - entretien du cimetière .....	8.990	5.500	I0.500
7 - entretien des branchements d'eau ..	509	I.000	I.000
8 - entretien canalisations d'égouts ..		I.000	I.000
9 - contingents protection santé publique	5.506.50	9.000	5.500
IO - contingents dispensaires antitub.	9.904.80		9.500
			57.500
<u>CHAPITRE VII- VOIRIE PERSONNEL</u>			
I - salaire du personnel voirie urbaine	I54.758	I60.000	250.000
2 - salaires des agents voirie vicinale		I2.000	21.000
3 - assurances sociales .....	I3.502	I3.I60	33.000
4 - allocations familiales .....			22.000
5 - accidents du travail .....			5.000
			384.000
<u>CHAPITRE VIII - VOIRIE MATERIEL</u>			
I - entretien des rues .....	47.782	42.000	42.000
2 - Eclairage public .....	565	2.000	2.000
9 - Enlèvement des ordures .....	69.984	90.000	I00.000
II - entretien des chemins vicinaux	45.500.50	35.I75	24.74I
I3 - contribution fonds commun C.V.O.	23.733	I2.I87	I2.330
I6 - entretien des chemins ruraux			5.000
20 - frais de gestion service vicinal	970	I.II9	I.3I4
2I - " " urbain et rural	7.750	5.000	8.000
22 - employé auxiliaire .....		2.000	3.000
		2.000	2.000
			205.385
			2.000
<u>CHAPITRE IX - ABATTOIRS ET MARCHES</u>			
2 - inspection sanitaire des tueries	7.429	8.750	8.I00
3 - salaire préposé aux recettes Marché	7.049	8.970	I2.000
			20.I00
<u>CHAPITRE XII - BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
I - traitement des architectes, géomètres	9.II5	I0.000	I0.000
2 - traitement personnel des batiments	24.380.50	26.000	30.000
4 - entretien des batiments communaux	55.6I5	30.000	30.000
6 - assurances des batiments communaux	2.905	4.000	5.000
IO - impots et contributions .....	7?705	I0.000	I0.000
II - remontage des horloges, entretien	2.400	2.500	6.500
I2 - chauffage des batiments communaux	I7.59I	25.000	30.000
I3 - entretien des boites aux lettres	I60	I60	I60
I4 - consommation eau Bts et bornes	32.009	30.000	32.000
			I53.660
<u>CHAPITRE XIII - ENSEIGNEMENT</u>			
I - indemnités de logement .....	22.800	25.000	50.000
2 - supplément de traitement personnel	I.3I0	I.400	I.400
7 - traitement des femmes et hommes serv.	46.002	48.700	60.000
9 - traitement professeurs cours complém.	8.389	I6.000	30.000
I2 - entretien écoles publiques .....	33.659	30.000	35.000
I3 - fournitures scolaires .....	20.529	20.000	30.000
I4 - chauffage des Ecoles .....	33.268	20.000	35.000
I5 - Eclairage des Ecoles .....	3.628	4.000	4.000
I6 - entretien du mobilier scolaire	387	I.000	I.000
I7 - achat de livres de prix .....		3.000	8.000

I8 - assurances des batiments scolaires	II4	I.000	I.000	00
I9 - achat de livres bibliothèque scolaire		200	200	
22 - Arbre de noel Ecole maternelle	200	300	300	
23 - Bourses diverses d'études .....	200	I.000	I.000	256.900
CHAPITRE XV - MATERIEL				
I - entretien du terrain de jeux .....	6.337	I.000	I.000	I.000
CHAPITRE XVII - PREVOYANCE				
I - traitement visite médicale scolaire	4.972	7.550	7.000	
2 - entretien du matériel .....		200	200	
3 - Achat de produits pharmaceutiques	I.016	500	I.000	
5 - traitements du personnel crèche	21.964.50	21.600	35.000	
6 - entretien du matériel .....	21.964.50	21.600	I.000	
7 - Achat de produits divers .....	I4.I87	I2.000	I5.000	
8x- chauffage - éclairage .....	3.082	8.000	8.000	
25 - Livrets de caisse d'Epargne Ecoles		400	400	
26 - trousseaux de maternité		I.000	I.000	
28 - Reversement au B. Bce, taxe spect.	6.551	I0.000	I0.000	
33 - Inhumations indigents .....	697	I.000	I.000	79.600
CHAPITRE XVIII - SUBVENTIONS				
I - subvention caisse des Ecoles .....	5.000	I0.000	I0.000	
2 - subventions sociétés locales .....	3.500	3.500	2.000	
3 - Secours Mutuels .... I.200				
Sté de pêche ..... 300				
Sté Horticulture ..... 500				
3 - subventions œuvres charitables :				
Entraide prisonniers ..... 6.500				
Socopératives scolaires ..... 400				
4 - Subvention Club athlétique d'Orsay	2.000	2.000	2.000	
7 - fonds de réserve entraide prisonniers			75.000	95.900
CHAPITRE XIX - dépenses diverses				
5 - fêtes nationales et locales .....	660	2.000	I0.000	
7 - indemnité de fonctions du Maire .....	20.000	20.000	I2.000	
8 - d° des adjoints	5.000	5.000	I5.000	
II - contrôle du gaz et Electricité	I00	500	600	
II - Emploi du legs Parrat .....	I.030	I.080	I.080	
" Salmon .....	720	720	720	
" Génétaix .....	440	440	440	
" Archangé, Rosière ...	I.500	I.500	I.500	
" apprentissage		295	295	
" Boursier	630	630	630	
" Vasseur		750	750	
II6 - dégrèvements taxes locales	I6.047	I0.000	I5.000	
IV - reversement indemnités assur. soc.	540	565	800	
IS " " secrétariat	348	348	350	59.I65
CHAPITRE XX - art I - dépenses imprévues	I.920.30	6.640	6.459	6.459
total des dépenses ordinaires .....			I.561.618	

## DEPENSES EXTRAORDINAIRES

25° annuité emprunt de	60.000 - place publique	4.224
I5° " "	800.000 - Eau .....	48?314
I5° " "	65.000 - rue Boursier	3.929
I4° " "	750.000 - Ecoles	45.294
I3° " "	221.975 - logements	13.382
I0° " "	I.350.000 - Eau	72.802
I2° " "	2.800 - Sallémouille	I.049
8° " "	60.000 - Ecoles	3.882
8° " "	88.I74 - assistance arr.	II.980
9° " "	600.000 - Marché	28.822
6° " "	57.455 "	5.858
3° " "	250.000 - usine élévatrice	6.I07
		243.643

Leop Parrat M. le Maire rappelle qu'aux termes du testament de Mme Mme Parrat née Pelletier, cette assemblée doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve, âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une somme de 830 francs par an.

Après lecture de la liste d'inscription comprenant 6 noms Mmes Vies Chafuis, Haret, Richard, Moulard, Vouilleaux,

Envoyé le 16. 1 1945

Reçu le 22. 1 1945

Beurel, il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

premier tour : Mme Moulard = 6 voix	2 <sup>e</sup> tour = Mme Moulard : 8 voix
Mme Chafnus = 6 "	Mme Chafnus : 5 "
Mme Drouilleaux = 2 "	Mme Drouilleaux : 1 "

Mme Mme Moulard ayant obtenu la majorité des suffrages, est déclarée bénéficiaire du legs Parrot en 1945.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que d'après le testament de M. Genetaux une partie de la rente soit 290 francs doit être versée à une femme veuve, veillante et honnête, désignée par le conseil municipal et choisie parmi celles chargées d'enfants en bas âge. Après lecture de la liste d'inscription comprenant 4 noms, Mmes dues Nobis, Mary. Blanche, Dupré, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

Mme Blanche 10 voix -	Mme Nobis = 4 voix.
-----------------------	---------------------

Mme Blanche ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée bénéficiaire du legs Genetaux en 1944.

### Élection de la Rotière

Remboursement de fournitures scolaires  
Approuvé le 21 Mars 1945

Romontages des horloges

18. 3 1945  
20. 3 1945

Le conseil municipal fixe au dimanche 11 Mars l'élection de la Rotière.

Le conseil municipal accepte de rembourser à la Ville de Paris, les fournitures scolaires des enfants Belloc et Basclot, fréquentant l'école Lavoisier

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Mustier, horloger, demandant de porter la prime pour le remontage des pendules des écoles à 2.800 francs en plus et pour le remontage de l'horloge de l'église à 2.920 francs par an. Le conseil municipal décide de proposer 2.000 francs pour le remontage de l'horloge de l'église et de faire remonter les horloges des écoles par le concierge de la Mairie.

Le conseil municipal désigne M. M. Le Feuvre et Chanfreau, pour procéder au reclassement du personnel communal, conformément à l'article 8 du règlement des emplois communaux.

Le conseil décide de ne pas donner suite à une demande de subvention de la fondation Darnel, œuvre d'assistance aux aveugles civils du département de Seine et Oise, la situation financière de cette association paraissant prospère.

M. le Maire donne lecture d'une demande d'augmentation des indemnités de logement des instituteurs. Le conseil décide de doubler ces indemnités, c'est à dire de les porter de 2.500 francs à 5.000 francs pour un chef de famille.

2.000 francs à 4.000 francs pour un célibataire

1/5 en plus pour les professeurs du cours complémentaire et les directeurs et directrices des école non logées.

Le conseil adopte l'échelle des traitements des professeurs du cours complémentaire présentée par l'académie. Tous les professeurs spéciaux des cours complémentaires recevront une rétribution susceptible de croître avec la durée de leurs services. A cet effet, ils seront rangés en six échelons correspondant aux six classes de titulaires.

### Legs Genetaux

Envoyé le 16 Janv 1945  
Reçu le 22 Janv 1945

### Élection de la Rotière

Remboursement de fournitures scolaires  
Approuvé le 21 Mars 1945

Romontages des horloges

18. 3 1945  
20. 3 1945

### Reclassement du personnel communal

Fondation Darnel

Indemnité de logement des instituteurs

Envoyé le 15. 1 1945  
Reçu le 6. 2 1945

Traitements des professeurs du cours complémentaire

disciplines	taux de l'heure par échelon						durée du service complet
	1	2	3	4	5	6	
enseignement général	950	910	870	830	790	750	18 heures
Destin	950	910	870	830	790	750	18 "
comptabilité	950	910	870	830	790	750	20 "
Couture	950	880	810	690	670	650	20 "
Musique	950	830	710	690	670	650	20 "
enseignement ménager	950	830	710	690	670	650	20 "
steno-dactylo	950	830	710	690	670	650	20 "
langues vivantes	950	830	710	690	670	650	20 "

6° Echelon, moins de 5 ans de service au 31 décembre 1943

5° " 5 années au moins d =

4° , 10 "

3° , 15 "

2° , 20 "

1° , 25 "

Le classement sera prononcé par décision du conseil Municipal sur le vu des dossiers des intéressés ou des attestations des chefs d'établissement auxquels les professeurs spéciaux auront été affectés.

Le décompte de l'ancienneté s'effectuera en totalisant les diverses périodes pendant lesquelles le professeur spécial a été chargé d'un enseignement quelle que soit la durée du service hebdomadaire.

Supplément de traitement : le taux des suppléments de traitement à appliquer pour les traitements bruts est établi ainsi :

Traitements bruts inférieurs à 9.000 frs = 14.000

entre 9.000 et 20.000 16.000

entre 20.001 et 30.000 18.000

Supplément familial annuel = sera calculé en totalisant le traitement brut annuel et le supplément brut annuel, et en appliquant le barème suivant :

5% pour deux enfants à charge 25% pour 4 enfants à charge

15% " trois . 10% de plus pour chaque enfant au-dessus

Il est compté pour la totalité sur les sommes de 1 à 30.000, pour morte de 30.001 à 60.000 frs.

En tenant compte des dispositions ci-dessus, la situation des professeurs actuels est établie ainsi :

Destin - 6° Echelon - sans enfant - 2 heures de cours

Supplément de traitement

1.500 - 1

1.555 } 3.055--

comptabilité - 6° echelon - sans enfant - 2 heures de cours

Supplément de traitement

1.500 }

1.100 } 2.900-

Musique - 6° echelon - sans enfant - 2 heures de cours

Supplément de traitement

1.300 }

1.100 } 2.700

langues vivantes - anglais - sans enfant - 2 heures, salaire

Supplément de traitement

2.600 }

2.800 } 5.400

Allemand - sans enfant - 2 heures

Supplément de traitement

1.300 }

1.100 } 2.700

Steno dactylographie - sans enfant - 3 heures

Supplément de traitement

1.950 }

2.100 } 4.050

Envoié le 10-1-1945  
Reçu le 10-1-1945